



- LEGENDE**
- Zonage**
- UA : Secteur de centralité
 - UAa : Secteur de centralité spécifique à Nozay
 - UB : Secteur aggloméré résidentiel
 - UH : Secteur résidentiel hors agglomération
 - UC : Espace commercial de périphérie
 - UEc : Secteur économique et commercial
 - UD : Secteur de mixité fonctionnelle
 - UDg : Secteur de mixité fonctionnelle spécifique aux gares
 - UI : Secteur d'équipements
 - UE1 : Parc d'activités structurant
 - UE2 : Parc d'activités secondaire
 - UE3 : Parc d'activités intégré
 - UEr : Site d'activités mixtes au sein d'une zone
 - 1AUB : Secteur à urbaniser à vocation d'habitat
 - 1AUC : Secteur à urbaniser à vocation mixte
 - 1AUe1 : Secteur à urbaniser pour le développement de parcs structurants
 - 1AUe2 : Secteur à urbaniser pour le développement de parcs secondaires
 - 1AUe3 : Secteur à urbaniser pour le développement de parcs d'activités mixtes
 - 1AUc : Secteur à urbaniser à vocation commerciale
 - 1AUI : Secteur à urbaniser à vocation d'équipements
 - 2AUI : Secteur à urbaniser à long terme
 - A : Zone agricole
 - AN : Zone agricole non artificialisée
 - Aeol : Secteur de développement éolien
 - AG : Secteur agricole et agri-voltaïsme
 - AE : Secteurs d'activités en milieu rural (STECAL)
 - AL : Secteurs d'équipements et/ou site de tourisme et de loisirs en milieu rural (STECAL)
 - N : Zone naturelle
 - NL : Secteur naturel d'équipements
 - NC : Secteur de carrières
 - NCV : Secteur naturel de carrières à remettre en état naturel ou agricole
 - NE : Secteur économique de stockage et/ou de production d'énergies renouvelables
 - NF : Secteur naturel forestier
- Secteurs de projet**
- Emplacement réservé
 - Secteur soumis à une Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Trame verte et bleue**
- Milieux humides**
- Cours d'eau et berges à protéger au titre du L151-23 du CU
 - Zone humide protégée au titre du L151-23 du CU
- Boisage et forêts**
- Haie ou alignement d'arbres à protéger au titre du L151-23 du CU
 - Arbre remarquable à protéger pour sa valeur écologique et/ou paysagère au titre du L151-23 du CU
 - Boisements à conserver au titre du L151-23 du CU
- Protection et évolution de l'espace rural**
- Petit patrimoine (calvaires, foux, etc.) à protéger au titre de l'article L151-19 du CU
 - Bâtiment patrimonial à protéger au titre du L151-19 du CU
 - Bâtiment patrimonial à protéger au titre du L151-19 du CU et pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre du L151-11
- Risques et nuisances**
- Marge de recul
- Mixité fonctionnelle**
- Linéaire commercial protégé au titre du L151-16 du CU
 - Liaison douce à préserver au titre du L151-38 du CU
 - Liaison douce à créer au titre du L151-38 du CU
- Autres informations**
- Bassin calcaire
 - Zone de présomption de prescription archéologique
 - Plan d'eau
 - Circuit des 7 étangs et autres chemins (tracés à titre indicatif)

Tableau des emplacements réservés

N°	Nom	Surface	Bénéficiaire
ER T1	aménagement de stationnement	371,4	Commune
ER T1	voie pour piétons et cyclistes	1407,4	Commune
ER T1	voie pour piétons et cyclistes	448,7	Commune
ER T10	aménagement pour améliorer la continuité écologique	4526,8	Commune
ER T11	aménagement de stationnement	122,7	Commune
ER T2	projet de résidence seniors et/ou de logements locatifs	1916,0	Commune
ER T3	voie douce	189,1	Commune
ER T4	élargissement de voie	122,0	Commune
ER T5	élargissement de voie	394,1	Commune
ER T6	voie douce et passage de réseaux	96,0	Commune
ER T7	équipement tourisme-loisirs	5335,0	Commune
ER T8	voie reliant la D1 et la D771	1246,5	Commune
ER T9	extension du cimetière	802,1	Commune

Département de Loire-Atlantique
Communauté de communes de NOZAY

Communauté de Communes de **Nozay**

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan de zonage de la commune de TREFFIEUX

Arrêt : 23/10/2024
 Enquête publique :
 Approbation :

3.2 Plan de zonage
 1:7 600